

LCD

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 133 route de Larche, 19600 LISSAC SUR COUZE
528 589 989 RCS BRIVE LA GAILLARDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 octobre,
A 11 heures,

Monsieur Christophe CREMOUX, demeurant 133 route de Larche, 19600 LISSAC SUR COUZE,

Associé Unique et Président de la société LCD,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Christophe CREMOUX, associé unique, après avoir pris connaissance du courrier de Madame Dominique CREMOUX, son épouse, en date du 15 octobre 2025 revendiquant la qualité d'associée pour la moitié des actions qu'il détient dans la société et l'attribution à son profit de 750 actions sur les 1 500 détenues par son époux, décide d'entériner cette revendication et d'accorder à Madame Dominique CREMOUX, en tant que conjointe commune en biens, la qualité d'associée à hauteur de la moitié des actions de la société.

L'associé unique constate dès lors le caractère pluripersonnel de la société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Christophe CREMOUX

